

i94 : La Généalogie avec Hérédis



A partir d'un logiciel de généalogie, insérer des données et des médias, sauvegarder toutes ses données, synchroniser, importer ou exporter un fichier Gescom, effectuer des recherches sur Internet : AD, Généabank, Généanet, sites particuliers des diverses associations locales, construire un arbre et l'éditer.

Faire sa généalogie sans logiciel est possible mais il n'est pas possible de tout faire sans logiciel.

Le logiciel est un instrument qui permet de gérer l'information contenue dans les fiches de familles. Il a deux qualités qui le rend aujourd'hui très important aux yeux de tous :

- Le gain de temps (les liens sont vite faits)
- Le côté pratique

A l'UIAD, nous vous proposons de découvrir un logiciel utilisé par 50 % des généalogistes : HEREDIS.



Ce logiciel va vous permettre de trouver vos ancêtres, de créer des arbres généalogiques, de raconter votre histoire familiale

Ce logiciel, est d'utilisation simple. Après avoir saisi les membres de la famille avec les liens familiaux, composant votre généalogie, il permet de :

- Lancer des recherches directement sur les archives en ligne et les grands sites de recherches.
- D'éditer de nombreux modèles d'arbres en descendance, ascendance, mixte.
- Imprimer partage votre généalogie livres illustrés, diaporama multimédia.
- Utilisable sur tous les appareils (MAC, Windows, IOS, Android).
- Nombreux outils pratiques (capture d'acte, retouche photos, dictionnaires, fusion, contrôles de cohérence).
- Transférer n'importe quel fichier en provenance d'autres logiciels ou sites généalogiques (compatible Gedcom).

Heredis est le logiciel de généalogie le plus répandu en France et dans le monde. Depuis 27 ans, toute l'équipe basée à Montpellier est au service des amoureux de la généalogie. Grâce à un partenariat entre la société et l'UIAD, la licence du logiciel HEREDIS 22, est offerte et installée sur les ordinateurs pour chaque auditeur.

giciel HEREDIS 22, est offerte et installée sur les ordinateurs pour chaque auditeur.

Pour avoir des informations sur la procédure d'inscription, cliquez sur l'image



Pour vous inscrire sur le site de l'UIAD, cliquez sur l'image cicontre



La formation se déroule sur 10 séances de 2 heures, le jeudi après-midi de 13h 30 à 15 h 30 à compter du mois de janvier